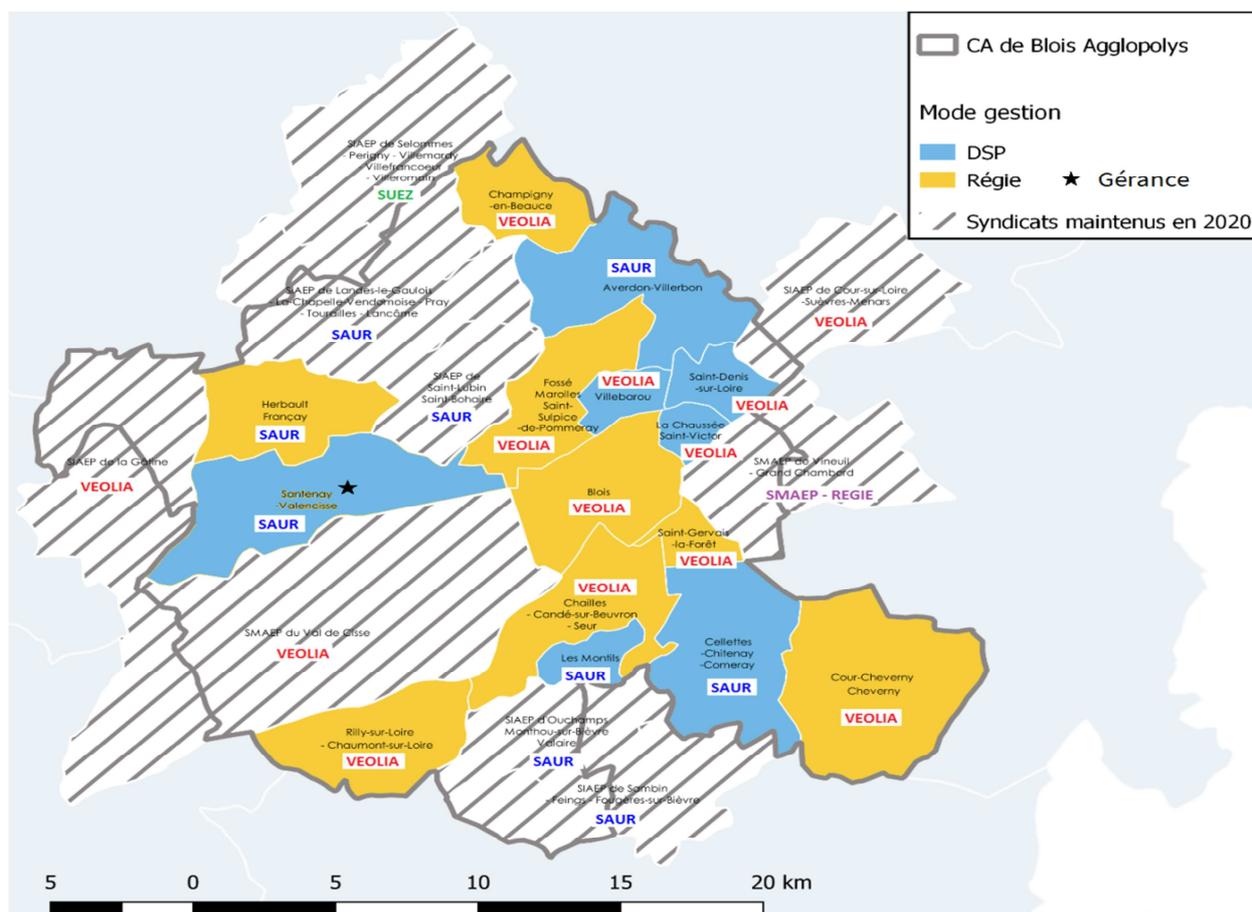


Annexe 1 – Indicateurs descriptifs et de performance

INDICATEURS DESCRIPTIFS

1. Indicateur D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis est la population totale de la ville de Blois, des communes gérées en Régies et des communes gérées par des Délégués : **83 826** habitants au 1^{er} janvier 2020 (source INSEE).



2. Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Finalité

Indicateur descriptif du service, pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE).

Le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Définition

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de 120 m³.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et la TVA.

Ce prix intègre les éléments de la partie fixe annuelle (abonnement) qu'un abonné paierait s'il s'abonnait le 1^{er} janvier (prix de l'abonnement en vigueur le 1^{er} janvier, rapporté à 12 mois)

Situation du service

Pour rappel : Prix TTC au 1^{er} janvier 2020 pour Blois : 1,91 €/m³ (1,92 €/m³ au 1^{er} janvier 2019).

Le détail pour les autres communes est dans **l'annexe 6**.

3. Indicateur D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Finalité

Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Définition

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Situation du service

Le détail pour les autres communes est présenté dans le tableau de synthèse à la fin de la présente annexe.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Indicateur P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

Définition

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Calcul

$$1 - \left(\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}} \right) \times 100$$

Résultat pour le service

➤ **UDI Averdon / Villerbon (DSP)**

Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	12	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	

➤ **UDI Blois**

Paramètres microbiologique	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	101	75	99	103	156	100
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	101	75	99	103	156	100
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%

➤ **UDI Candé / Chailles / Seur**

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	16	17	16	15	NC	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		0
Nombre total de prélèvements	16	17	16	15		12
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100%	100%	100%		100,00 %

➤ **UDI Cellettes / Chitenay / Cormeray (DSP)**

Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	17	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	

➤ **UDI Champigny en Beauce**

Paramètres bactériologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	NC	NC	NC	NC	NC	4
Nombre de prélèvements non conformes						1
Nombre total de prélèvements						5
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	80%

➔ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (12 novembre 2020)** – HAMEAU DE VILLEGRIMONT– MME FOURNIER – 4 RUE BARATEAU – ROBINET CUISINE
 - Bactéries aérobies revivifiables à 22°-68h – valeur : >300 n/ml
 - Bactéries aérobies revivifiables à 36°-44h – valeur : >300 n/ml

Commentaire ARS:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter cependant un nombre élevé de germes banaux. Un contrôle supplémentaire sera réalisé prochainement.

- **D1 (19 novembre 2020)** – HAMEAU DE VILLEGRIMONT– MME FOURNIER – 4 RUE BARATEAU – ROBINET CUISINE
 - Bactéries aérobies revivifiables à 22°-68h – valeur : <1 n/ml
 - Bactéries aérobies revivifiables à 36°-44h – valeur : <1 n/ml

Commentaire ARS:

Eau de nouveau conforme en bactériologie au regard des paramètres analysés.

Nota : en cas d'analyses non conformes, diverses mesures peuvent être prises (avertissement de la population, recherche des causes et traitements correctifs).

➤ *UDI Cour Cheverny/ Cheverny*

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	22	24	NC	NC	NC	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	1				0
Nombre total de prélèvements	22	25				12
Taux de conformité microbiologique	100%	93%				100%

➤ *UDI Fossé / Marolles / Saint Sulpice de Pommeray*

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	16	14	14	NC	NC	11
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0			0
Nombre total de prélèvements	16	14	14			11
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%			100%

➤ *UDI Herbault / Francay*

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	10	12	12	10	NC	8
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		1
Nombre total de prélèvements	10	12	12	10		9
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%		89%

➔ Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité

- **D1 (28 septembre 2020) –HERBAULT – ECARTS – LE GRATELLOIRE – EVIER GARAGE**

- Escherichia Coli/100ml-MSBactéries coliformes/100ml-MS – valeur : 1
Limite de qualité : 0

➔ Information complémentaire sur les dépassements de référence de qualité

- **D1 (28 septembre 2020) – HERBAULT – ECARTS – LE GRATELLOIRE – EVIER GARAGE**

- Bactéries coliformes/100ml-MS– valeur : 1
- Référence de qualité : 0

Commentaire ARS :

Eau non conforme en bactériologie, en raison de la présence de germes coliformes indicateurs d'une contamination. Un contrôle supplémentaire sera réalisé prochainement.

➤ **UDI La Chaussée Saint Victor / Saint Denis Sur Loire**

Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	33	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	

➤ **UDI Les Montils**

Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	12	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	

➤ **UDI Orchaie Molineuf (Valencisse) / Santenay (DSP)**

Conformité microbiologique de l'eau distribuée	88,9%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	9	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	1	

➔ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (28 septembre 2020)** –ORCHAIE – LE BOURG – MAIRIE – EVIER – CUISINE
 - Escherichia Coli/100ml-MSBactéries coliformes/100ml-MS– valeur : 1
 - Limite de qualité : 0

➔ **Information complémentaire sur les dépassements de référence de qualité**

- **D1 (28 septembre 2020)** –ORCHAIE – LE BOURG – MAIRIE – EVIER – CUISINE
 - Bactéries coliformes/100ml-MS– valeur : 1
 - Référence de qualité : 0

Commentaire ARS:

Eau non conforme en bactériologie, en raison de la présence de germes coliformes indicateurs d'une contamination. Un contrôle supplémentaire sera réalisé prochainement.

- **D1 (8 octobre 2020)** –ORCHAIE – LE BOURG – MAIRIE – EVIER – CUISINE
 - Escherichia Coli/100ml-MS– valeur : <1
 - Bactéries coliformes/100ml-MS– valeur : <1

Commentaire ARS:

Eau de nouveau conforme en bactériologie au regard des paramètres analysés.

➤ **UDI Rilly sur Loire / Chaumont sur Loire**

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	17	18	16	16	NC	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		0
Nombre total de prélèvements	17	18	16	16		12
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100,00 %	100%

➤ **UDI Saint Gervais la Forêt**

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	11	8	12	20	11	9
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	11	8	12	20	11	9
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%

➤ **UDI Villebarou**

Paramètres microbiologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	101	75	99	103	156	100
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	101	75	99	103	156	100
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2. Indicateur P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

Définition

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Calcul et résultat pour le service

$$1 - \left(\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physicochimiques non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physicochimiques}} \right) \times 100$$

Nota : en cas d'analyses non conformes, diverses mesures sont prises (avertissement de la population, recherches des causes et traitements correctifs).

➤ UDI Averdon /Villerbon

Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	84,62%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	13	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	2	

➔ Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité

- **D1 (29 septembre 2020) – AXEREAL – EVIER SANITAIRES**
 - chlorure de vinyl monomère (CVM) – valeur : 2,9 µg/l
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

En ce point de prélèvement, l'eau présente une teneur en chlorure de vinyle non conforme. Toutefois ce résultat n'est pas représentatif de la qualité de l'eau sur l'ensemble de l'unité de distribution. Eau à surveiller.

- **D1 (6 octobre 2020) – AXEREAL – EVIER SANITAIRES**
 - chlorure de vinyl monomère (CVM) – valeur : 2,6 µg/l
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

En ce point de prélèvement, l'eau présente une teneur en chlorure de vinyle non conforme. Toutefois ce résultat n'est pas représentatif de la qualité de l'eau sur l'ensemble de l'unité de distribution. Eau à surveiller.

➤ UDI Blois

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	99	75	104	104	88	99
Nombre de prélèvements non conformes	2	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	101	75	104	104	88	99
Taux de conformité physico-chimique	98%	100%	100%	100%	100%	100%

➔ Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité

- Aucune non-conformité concernant les limites de qualité en 2020.

➔ Information complémentaire sur les dépassements de référence de qualité

- **Sortie de l'usine des eaux :**
- **P2 (9 octobre 2020) - STATION LEVEE DES TUILIERIES- CHATEAU D'EAU DES STES MARIES - REFOULEMENT**
 - Équilibre calco-carbonique 0/1/2/3/4 – valeur : 3 →peu agressive
1,00< référence de qualité <2,00

Commentaire ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

- **Réseau de distribution :**
- **D1 (2 janvier 2020) - QUARTIER CABOCHON QUINIÈRE – CUISINE CENTRALE EVIER SALLE REPAS**

- Turbidité néphélobométrique NFU – valeur : 2,2
Référence de qualité : 2

Commentaire ARS:

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie compte-tenu d'une turbidité élevée. Un contrôle supplémentaire sera réalisé prochainement.

- **D1 (16 janvier 2020) - QUARTIER CABOCHON QUINIÈRE – CUISINE CENTRALE EVIER SALLE REPAS**
 - Turbidité néphélobométrique NFU – valeur : 0,57
Référence de qualité : 2

Commentaire ARS :

Eau de nouveau conforme en physico-chimie au regard des paramètres analysés.

➤ *UDI Candé / Chailles / Seur*

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	16	17	16	15	NC	11
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		1
Nombre total de prélèvements	16	17	16	15		12
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%		83,30 %

➔ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (6 octobre 2020) – CANDÉ-SUR-BEUVRON – MAIRIE ROBINET SANITAIRES**
 - Température de l'eau – valeur: 25,1°C
Référence de qualité < 25,0 °C

Commentaire ARS :

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie en raison d'une température légèrement supérieure à la référence de qualité fixée à 25°C.

L'ARS calcule une conformité à 100% ; car elle ne prend pas en compte les dépassements en référence de qualité.

➤ *UDI Cellettes / Chitenay / Cormeray (DSP)*

Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	18	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	

➤ *UDI Champigny en Beauce*

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	9	NC	4	NC	14	7
Nombre de prélèvements non conformes	2		3		4	2
Nombre total de prélèvements	11		7		18	9
Taux de conformité physico-chimique	82%		57%		78%	78%

➔ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (24 janvier 2020) – CENTRE BOURG – CANTINE SCOLAIRE - EVIER SANITAIRES**
 - Atrazine déséthyl – valeur : 0,125 µg/l
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie en raison d'une teneur trop élevée en pesticides supérieure à 0,1µg/l par substance.

- **D1 (14 octobre 2020) – CHATEAU D'EAU DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE – COLONNE DESCENDANTE**
 - Atrazine déséthyl – valeur : 0,101 µg/l
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie en raison d'une teneur trop élevée en pesticides supérieure à 0,1µg/l par substance.

Nota : en cas d'analyses non conformes, diverses mesures peuvent être prises (avertissement de la population, recherche des causes et traitements correctifs).

➤ *UDI Cour Cheverny/ Cheverny*

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	22	25	NC	NC	NC	10
Nombre de prélèvements non conformes	0	0				3
Nombre total de prélèvements	22	25				13
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%				77%

➤ *UDI Fossé / Marolles / Saint Sulpice de Pommeray*

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	16	14	15	NC	NC	11
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0			0
Nombre total de prélèvements	16	14	15			11
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%			100%

➤ *UDI Herbault / Francay*

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	10	12	12	10	NC	9
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		1
Nombre total de prélèvements	10	12	12	10		10
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%		90%

→ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (29 janvier 2020)** – LES ECARTS – M. MARQUENET – LA POISERIE – EVIER CUISINE
 - o Chlorure de vinyl monomère – valeur: 0,67
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

En ce point de prélèvement, l'eau présente une teneur en chlorure de vinyle non conforme. Toutefois, ce résultat n'est pas représentatif de la qualité de l'eau sur l'ensemble de l'unité de distribution. Eau à surveiller.

➤ *UDI La Chaussée Saint Victor / Saint Denis Sur Loire*

Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	96,97%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	32	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	1	

- o **La chaussée Saint Victor**

→ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (1er octobre 2020)** – SECTEUR SUD EGLISE – VILLA BELLAGIO – ROBINET CUISINE
 - o Température de l'eau – valeur: 25,4°C
Référence de qualité < 25,0 °C

Commentaire ARS :

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie en raison d'une température légèrement supérieure à la référence de qualité fixée à 25°C.

- o **Saint Denis sur Loire**

→ **Information complémentaire sur les dépassements de limite de qualité**

- **D1 (30 novembre 2020)** – SECTEUR LES MEES – M. LEGRAS – 1, CHEMIN DES GRANDS CLOS – ROBINET SALLE DE BAINS
 - o Atrazine déséthyl – valeur : 0,102 µg/l
Limite de qualité : 0,50 µg/l

Commentaire ARS :

Eau conforme en bactériologie mais non conforme en physico-chimie en raison d'une teneur trop élevée en pesticides supérieure à 0,1µg/l par substance.

➤ *UDI Les Montils*

Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	12	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	

➤ **UDI Valencisse (Orchaise Molineuf) / Santenay (DSP)**

Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	100 %	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	9	
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	9	

➤ **UDI Rilly sur Loire / Chaumont sur Loire**

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	17	18	16	16	NC	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0		0
Nombre total de prélèvements	17	18	16	16		12
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100,00 %	100%

➤ **UDI Saint Gervais la Forêt**

Paramètres physico-chimiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	13	20	21	22	11	10
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	13	20	21	22	11	10
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100%	100%

➤ **UDI Villebarou**

Paramètres bactériologiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements conformes	NC	10	10	8	10	11
Nombre de prélèvements non conformes		0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements		10	10	8	10	11
Taux de conformité physico-chimique		100%	100%	100%	100%	100%

3. Indicateur P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Finalité

Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du CGCT.

Définition

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable (nouvelle définition applicable à compter de l'exercice 2013).

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Origine des données

SIG d'Agglopolys, les études patrimoniales, le logiciel clientèle et divers tableaux de suivi.

Calcul

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la **moitié** du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour :	Point supplémentaire
60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1
70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2
80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3
90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4
au moins 95% du linéaire des réseaux	5

- De 0 à 15 points (VP.241) : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de poses ont rassemblées pour la

moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour :	Points
moins de 50% du linéaire des réseaux	0
50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10
60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11
70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12
80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13
90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14
au moins 95% du linéaire des réseaux	15

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- 10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Situation du service

P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	DSP	REGIE	DSP	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	DSP	DSP	REGIE	DSP	REGIE	DSP	DSP
Note /	Averdon - Villerbon	Blois	Cellettes - Chitenay - Cormery	Chailles Candé Seur	Champigny en Beauce	Cour Cheverny - Cheverny	Fossé - Marolles - Saint Sulpice de Pommeray	Herbault - Françay	La Chaussée Saint Victor	Les Montils	Rilly sur Loire - Chaumont	Saint Denis sur Loire	Saint Gervais la Forêt	Santenay Valencisse	Villebarou	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX																
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, station de pompage, réservoir) et dispositifs de mesures	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total partie A	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15

Si 15 points partie A atteint --> partie B à compléter

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX																
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution L'apport de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.239 - Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour 50% du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 point Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 points Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 points Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 points Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 points	1 à 5 points	5	5	5	3	3	4	5	5	5	5	5	5	2	5	5
VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, 50% du linéaire total étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour 50% du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 pts	0 à 15 points	0	14	0	10	14	0	0	15	0	0	0	0	10	0	15
Total partie B	/30	15	29	15	23	27	14	15	30	15	15	15	15	22	15	30
Total parties A + B	/45	30	44	30	38	42	29	30	45	30	30	30	30	37	30	45

Si 40 points parties A + B atteint --> partie C à compléter

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX																
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0	10	0	0	10	10	10	10	0	0	10	0	10	10	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5	5	5	0	5	5	5	5	0	0	5	0	5	5	0
Total partie C	/75	65	75	65	60	75	75	75	75	50	60	75	60	75	75	60
Total parties A + B + C	/120	95	119	95	98	117	104	105	120	80	90	105	90	112	105	105

A titre indicatif A titre indicatif

4. Indicateur P104.3 : Rendement du réseau de distribution (UDI en régie)

Finalité

Connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Définition

Ratio entre les volumes consommés autorisés augmentés des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable, et les volumes produits augmentés de ceux achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Calcul et résultat pour le service en régie

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = \left(\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \right) \times 100$$

Avec :

Volume consommé autorisé

$$= \text{Volume comptabilité} + \text{Volume consommateurs sans comptage} + \text{Volume de service du réseau}$$

DONT

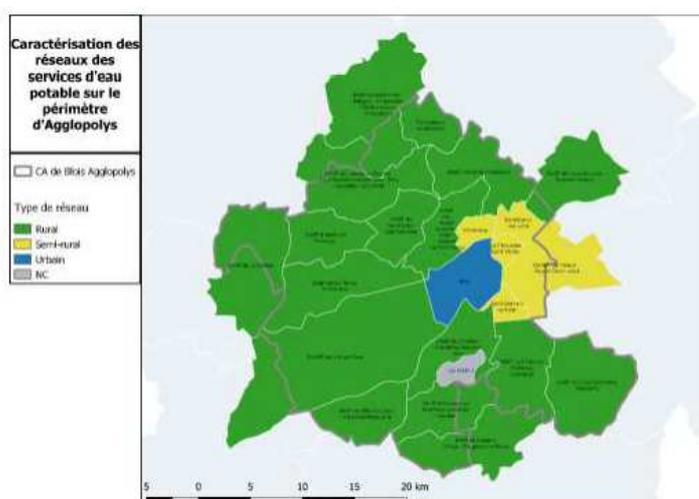
Volume de service du réseau

$$= \text{Volume utilisé pour les purges, les nettoyages de réservoirs, analyseurs en ligne} \\ + \text{Volume utilisé par l'usine des eaux}$$

ET

$$\text{Calcul du rendement seuil (selon objectif Grenelle2)} = 65 + \frac{\text{Indice Linéaire de consommation}}{5}$$

Rappel concernant l'indice linéaire de consommation (caractérisation des réseaux d'eau potable sur le territoire) :



Indice linéaire de consommation (m3/j/km) en milieu...		
Rural	Semi-rural	Urbain
<10	10 à 30	>30

➤ UDI de Blois

○ Rendement seuil et rendement effectif

		Rendement			
		2017	2018	2019	2020
UDI BLOIS	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	3 312 413	3 312 413	3 471 161	3 461 064
	B : Volume vendu à d'autres services (m ³)	353 040	337 530	366 650	474 438
	C : Volume produit (m ³)	4 259 011	4 485 944	4 485 944	4 422 800
	D : Volume acheté à d'autres services (m ³)	0	0	0	0
	(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)	86,1%	81,4%	85,6%	89,0%

Le rendement seuil de 2020 est de **73,7 %**. Le rendement effectif, de **89 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

○ Indice linéaire de consommation

		Indice linéaire de consommation			
		2017	2018	2019	2020
UDI BLOIS	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique	3 299 717	3 290 413	3 449 161	3 448 321
	B : Volume consommé sans comptage	9 600	15 000	15 000	10 966
	C : Volume de service	3 000	7 000	7 000	1 778
	D : Volume exporté	353 040	337 530	366 650	474 438
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	244 112	249 043	249 043	249 040
	(A+B+C+D)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	41,1	40,2	42,2	43,3

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu urbain**.

○ Densité des abonnés

		Densité d'abonnés			
		2017	2018	2019	2020
UDI Blois	nombre d'abonnés	12 776	12 383	12 555	12 591
	kilomètre de réseau	244	249	249	249
	D = N/L en abonnés/km	52,4	49,7	50,4	50,6

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu urbain**.

➤ UDI Candé/Chailles/Seur

○ Rendement seuil et rendement effectif

		Rendement			
		2017	2018	2019	2020
UDI Candé/Chailles/Seur	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				224 765
	B : Volume vendu à d'autres services (m ³)				0
	C : Volume produit (m ³)				278 791
	D : Volume acheté à d'autres services (m ³)				0
	(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)				80,6%

Le rendement seuil de 2020 est de **66,7 %**. Le rendement effectif, de **80,6 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

○ Indice linéaire de consommation

		Indice linéaire de consommation			
		2017	2018	2019	2020
UDI Candé/Chailles/Seur	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique				223 435
	B : Volume consommé sans comptage				1 210
	C : Volume de service				120
	D : Volume exporté				0
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				73 428
	(A+B+C+D)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)				8,4

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

o **Densité des abonnés**

UDI	Densité d'abonnés		2020
	Candé/Chailles/Seur	nombre d'abonnés	
	kilomètre de réseau		73
	$D = N/L$ en abonnés/km		29,1

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu intermédiaire**.

➤ **UDI Champigny en Beauce**

o **Rendement seuil et rendement effectif**

UDI Champigny en Beauce	Rendement			
	2017	2018	2019	2020
A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				28 327
B : Volume vendu à d'autres services (m ³)	PAS D'INFORMATIONS			0
C : Volume produit (m ³)				0
D : Volume acheté à d'autres services (m ³)				29 326
$(A+B)/(C+D) =$ Rendement du réseau de distribution (%)				96,6%

Le rendement seuil de 2020 est de **66,3 %**. Le rendement effectif, de **96,6 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

o **Indice linéaire de consommation**

UDI Champigny en Beauce	Indice linéaire de consommation			
	2017	2018	2019	2020
A : Volume comptabilisé domestique et non domestique				28 167
B : Volume consommé sans comptage				120
C : Volume de service	PAS D'INFORMATION			40
D : Volume exporté				0
L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				11 563
$(A+B+C+D)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)				6,7

L'indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

o **Densité des abonnés**

UDI Champigny en Beauce	Densité d'abonnés		2020
		nombre d'abonnés	
	kilomètre de réseau		12
	$D = N/L$ en abonnés/km		28,5

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu intermédiaire**.

NB : Les informations concernant les DSP sont présentées dans le rapport.

➤ **UDI Cour Cheverny/Cheverny**

o **Rendement seuil et rendement effectif**

UDI Cour Cheverny/Cheverny	Rendement			
	2017	2018	2019	2020
A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				221 117
B : Volume vendu à d'autres services (m ³)	PAS D'INFORMATIONS			0
C : Volume produit (m ³)				290 297
D : Volume acheté à d'autres services (m ³)				0
$(A+B)/(C+D) =$ Rendement du réseau de distribution (%)				76,2%

Le rendement seuil de 2020 est de **66 %**. Le rendement effectif, de **76,2 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

○ **Indice linéaire de consommation**

	Indice linéaire de consommation	2017	2018	2019	2020
	UDI Cour Cheverny/Cheverny	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique			
B : Volume consommé sans comptage					1 310
C : Volume de service		PAS D'INFORMATION			1 280
D : Volume exporté					0
L : Longueur de canalisation de distribution (ml)					125 353
$(A+B+C+D)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire de consommation ($m^3/km/j$)					4,8

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

○ **Densité des abonnés**

UDI Cour Cheverny/Cheverny	Densité d'abonnés	2020
	nombre d'abonnés	
kilomètre de réseau		125
$D = N/L$ en abonnés/km		16,2

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu rural**.

➤ **UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice**

○ **Rendement seuil et rendement effectif**

	Rendement	2017	2018	2019	2020
	UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m^3)			
B : Volume vendu à d'autres services (m^3)		PAS D'INFORMATIONS			0
C : Volume produit (m^3)					228 284
D : Volume acheté à d'autres services (m^3)					109 876
$(A+B)/(C+D) =$ Rendement du réseau de distribution (%)					63,2%

Le rendement seuil de 2020 est de **67,1 %**. Le rendement effectif de **63,2 %** est inférieur à cette valeur seuil.

○ **Indice linéaire de consommation**

	Indice linéaire de consommation	2017	2018	2019	2020
	UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique			
B : Volume consommé sans comptage					990
C : Volume de service		PAS D'INFORMATION			824
D : Volume exporté					0
L : Longueur de canalisation de distribution (ml)					55 964
$(A+B+C+D)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire de consommation ($m^3/km/j$)					10,5

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu semi-rural**.

○ **Densité des abonnés**

UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice de Pommeray	Densité d'abonnés	2020
	nombre d'abonnés	
kilomètre de réseau		56
$D = N/L$ en abonnés/km		31,9

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu intermédiaire**.

➤ **UDI Herbault/Francay**

○ Rendement seuil et rendement effectif

		Rendement			2017	2018	2019	2020
UDI Herbault/Francay	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				PAS D'INFORMATIONS	72 683		
	B : Volume vendu à d'autres services (m ³)					0		
	C : Volume produit (m ³)					86 890		
	D : Volume acheté à d'autres services (m ³)					0		
	(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)					83,6%		

Le rendement seuil de 2020 est de **65,9 %**. Le rendement effectif, de **83,6 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

○ Indice linéaire de consommation

		Indice linéaire de consommation			
		2017	2018	2019	2020
UDI HERBAULT/FRANCAY	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique				72 090
	B : Volume consommé sans comptage				380
	C : Volume de service				213
	D : Volume exporté				0
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				45 768
	(A+B+C+D)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)				

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

○ Densité des abonnés

		Densité d'abonnés		2020
UDI Herbault/Francay	nombre d'abonnés			697
	kilomètre de réseau			46
	D = N/L en abonnés/km			

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu rural**.

➤ **UDI Rilly-Sur-Loire / Chaumont-Sur-Loire**

○ Rendement seuil et rendement effectif

		Rendement			2017	2018	2019	2020
UDI Rilly/Chaumont	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				PAS D'INFORMATIONS	76 731		
	B : Volume vendu à d'autres services (m ³)					0		
	C : Volume produit (m ³)					125 449		
	D : Volume acheté à d'autres services (m ³)					1		
	(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)					61,2%		

Le rendement seuil de 2020 est de **66 %**. Le rendement effectif de **61,2 %** est inférieur à cette valeur seuil.

○ Indice linéaire de consommation

		Indice linéaire de consommation			
		2017	2018	2019	2020
UDI Rilly/Chaumont	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique				75 169
	B : Volume consommé sans comptage				370
	C : Volume de service				1 192
	D : Volume exporté				0
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				45 531
	(A+B+C+D)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)				

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

- o **Densité des abonnés**

UDI Rilly Sur Loire / Chaumont sur Loire	Densité d'abonnés	
	nombre d'abonnés	822
kilomètre de réseau	46	
D = N/L en abonnés/km	18,1	

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu rural**.

➤ **UDI Saint Gervais La Forêt**

- o **Rendement seuil et rendement effectif**

UDI Saint Gervais La Forêt	Rendement	2017	2018	2019	2020
	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				
B : Volume vendu à d'autres services (m ³)		PAS D'INFORMATIONS			0
C : Volume produit (m ³)					0
D : Volume acheté à d'autres services (m ³)					204 952
(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)					93,9%

Le rendement seuil de 2020 est de **68 %**. Le rendement effectif, de **93,9 %**, est donc très supérieur à cette valeur seuil.

- o **Indice linéaire de consommation**

UDI Saint Gervais La Forêt	Indice linéaire de consommation	2017	2018	2019	2020
	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique				
B : Volume consommé sans comptage					860
C : Volume de service		PAS D'INFORMATION			835
D : Volume exporté					0
L : Longueur de canalisation de distribution (ml)					34 710
(A+B+C+D)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de consommation (m³/km/j)					15,2

L'indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu semi-rural**.

- o **Densité des abonnés**

UDI Saint Gervais La Forêt	Densité d'abonnés		2020
	nombre d'abonnés		1 687
kilomètre de réseau		35	
D = N/L en abonnés/km		48,6	

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu intermédiaire**.

➤ **UDI Villebarou**

- o **Rendement seuil et rendement effectif**

UDI Villebarou	Rendement	2017	2018	2019	2020
	A : Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)				
B : Volume vendu à d'autres services (m ³)		PAS D'INFORMATIONS			109 876
C : Volume produit (m ³)					0
D : Volume acheté à d'autres services (m ³)					246 916
(A+B)/(C+D) = Rendement du réseau de distribution (%)					94,9%

Le rendement seuil de 2020 est de **66 %**. Le rendement effectif, de **94,9 %** est donc très supérieur à cette valeur seuil.

o Indice linéaire de consommation

UDI Villebarou	Indice linéaire de consommation	
		2020
	A : Volume comptabilisé domestique et non domestique	123 774
	B : Volume consommé sans comptage	590
	C : Volume de service	0
	D : Volume exporté	109 876
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	22 520
	$(A+B+C+D)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire de consommation ($m^3/km/j$)	28,5

L'Indice linéaire de consommation caractérise un réseau en **milieu rural**.

o Densité des abonnés

UDI Villebarou	Densité d'abonnés	
		2020
	nombre d'abonnés	1 073
	kilomètre de réseau	22,5
	$D = N/L$ en abonnés/km	47,6

L'indice de la densité des abonnés VP.228 indique **milieu intermédiaire**.

➤ UDI en DSP

Les rendements sont présentés dans les RAD des délégataires.

5. Indicateur P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

Finalité

Connaître par km de réseau les volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Définition

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Calcul et résultat pour le service en régie

Indice linéaire des volumes non comptés = (Volume mis en distribution – Volume comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / nombre de jour dans l'année

avec :

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros} - \text{Volume vendu en gros}$$

➤ UDI de Blois

UDI BLOIS	Indice linéaire des volumes non comptés		2016	2017	2018	2019	2020
		A : Volume mis en distribution (m3)		3 910 238	3 910 921	3 921 481	4 119 294
	B : Volume comptabilisé (m3)		3 156 415	3 299 717	3 290 413	3 449 161	3 448 321
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)		255 562	249 043	249 043	249 043	249 040
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$)		8,1	6,7	6,9	7,4	5,5

➤ *UDI Candé/Chailles/Seur*

	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
UDI Candé/Chailles/Seur	A : Volume mis en distribution (m3)	278 791
	B: Volume comptabilisé (m3)	223 435
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	73 428
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des	2,1
	volume non comptés (m3/km/j)	

➤ *UDI Champigny en Beauce*

	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
UDI Champigny en Beauce	A : Volume mis en distribution (m3)	29 326
	B: Volume comptabilisé (m3)	28 167
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	11 563
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des	0,3
	volume non comptés (m3/km/j)	

NB : Les informations concernant les DSP sont présentées dans le rapport.

➤ *UDI Cour Cheverny/Cheverny*

	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
UDI Cour Cheverny/Cheverny	A : Volume mis en distribution (m3)	290 297
	B: Volume comptabilisé (m3)	218 527
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	125 353
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des	1,6
	volume non comptés (m3/km/j)	

➤ *UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice de Pommeray*

	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice	A : Volume mis en distribution (m3)	338 160
	B: Volume comptabilisé (m3)	212 021
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	55 964
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des	6,2
	volume non comptés (m3/km/j)	

➤ *UDI Herbault/Francay*

	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
UDI Herbault Francay	A : Volume mis en distribution (m3)	86 890
	B: Volume comptabilisé (m3)	72 090
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	45 768
	$(A-B)/(L/1000)/365 =$ Indice linéaire des	0,9
	volume non comptés (m3/km/j)	

➤ **UDI Rilly Sur Loire / Chaumont sur Loire**

UDI Rilly/Chaumont	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
	A : Volume mis en distribution (m3)	125 449
	B: Volume comptabilisé (m3)	75 169
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	45 531
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,0

➤ **UDI Saint Gervais La Forêt**

UDI Saint Gervais La Forêt	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
	A : Volume mis en distribution (m3)	204 952
	B: Volume comptabilisé (m3)	190 680
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	34 710
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	1,1

➤ **UDI Villebarou**

UDI Villebarou	Indice linéaire des volumes non comptés	2020
	A : Volume mis en distribution (m3)	137 040
	B: Volume comptabilisé (m3)	126 108
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	22 520
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	1,3

➤ **UDI en DSP**

Les indices linéaires des volumes non comptés sont présentés dans les RAD des délégataires.

6. Indicateur P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau

Finalité

Connaître par km de réseau les volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'un part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Définition

Ratio entre les volumes de pertes - qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé - et le linéaire de réseau de desserte.

Calcul et résultat pour le service en régie

$$\text{Indice Linéaire de Pertes en réseau} = \left(\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte}} \right) / 365$$

Rappel : Performance du réseau en fonction de la caractérisation de l'ILP (Indice Linéaire de Perte)



➤ **UDI de Blois**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI BLOIS	A : Volume mis en distribution (m³)	3 910 921	3 921 481	4 119 294	3 948 362
	B : Volume consommé autorisé (m³)	3 309 498	3 312 413	3 471 181	3 461 064
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)	244 112	249 043	249 043	249 040
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	6,7	6,7	7,1	5,4

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu urbain de **niveau bon**.

➤ **UDI Herbault/Francay**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Herbault/Francay	A : Volume mis en distribution (m³)				86 890
	B : Volume consommé autorisé (m³)	PAS D'INFORMATION			72 683
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				45 768
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)				0,9

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau bon**.

➤ **UDI Candé/Chailles/Seur**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Candé/Chailles/Seur	A : Volume mis en distribution (m³)				278 791
	B : Volume consommé autorisé (m³)	PAS D'INFORMATION			213 835
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				73 428
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)				2,4

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau acceptable**.

➤ **UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice de Pommeray**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice	A : Volume mis en distribution (m³)				338 160
	B : Volume consommé autorisé (m³)	PAS D'INFORMATION			213 835
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				55 964
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)				6,1

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu semi rural de **niveau médiocre**.

➤ **UDI Cour Cheverny/Cheverny**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Cour-Cheverny/Cheverny	A : Volume mis en distribution (m³)				290 297
	B : Volume consommé autorisé (m³)	PAS D'INFORMATION			221 117
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				125 353
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)				1,5

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau bon**.

➤ **UDI Rilly Sur Loire / Chaumont sur Loire**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Rilly/Chaumont	A : Volume mis en distribution (m ³)				111 384
	B : Volume consommé autorisé (m ³)	PAS D'INFORMATION			76 731
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				45 531
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)				2,1

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau acceptable**.

➤ **UDI Villebarou**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Villebarou	A : Volume mis en distribution (m ³)				137 040
	B : Volume consommé autorisé (m ³)	PAS D'INFORMATION			590
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				22 520
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)				16,6

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau mauvais**.

➤ **UDI Saint Gervais La Forêt**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Saint Gervais la Forêt	A : Volume mis en distribution (m ³)				204 952
	B : Volume consommé autorisé (m ³)	PAS D'INFORMATION			192 375
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				34 710
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)				1,0

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu semi rural de **niveau bon**.

➤ **UDI Champigny en Beauce**

	Indice linéaire de pertes en réseau	2017	2018	2019	2020
UDI Champigny en Beauce	A : Volume mis en distribution (m ³)				29 326
	B : Volume consommé autorisé (m ³)	PAS D'INFORMATION			28 327
	L : Longueur de canalisation de distribution (ml)				11 563
	(A-B)/(L/1000)/365 = Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)				0,2

L'indice linéaire de perte caractérise un réseau en milieu rural de **niveau bon**.

➤ **UDI en DSP**

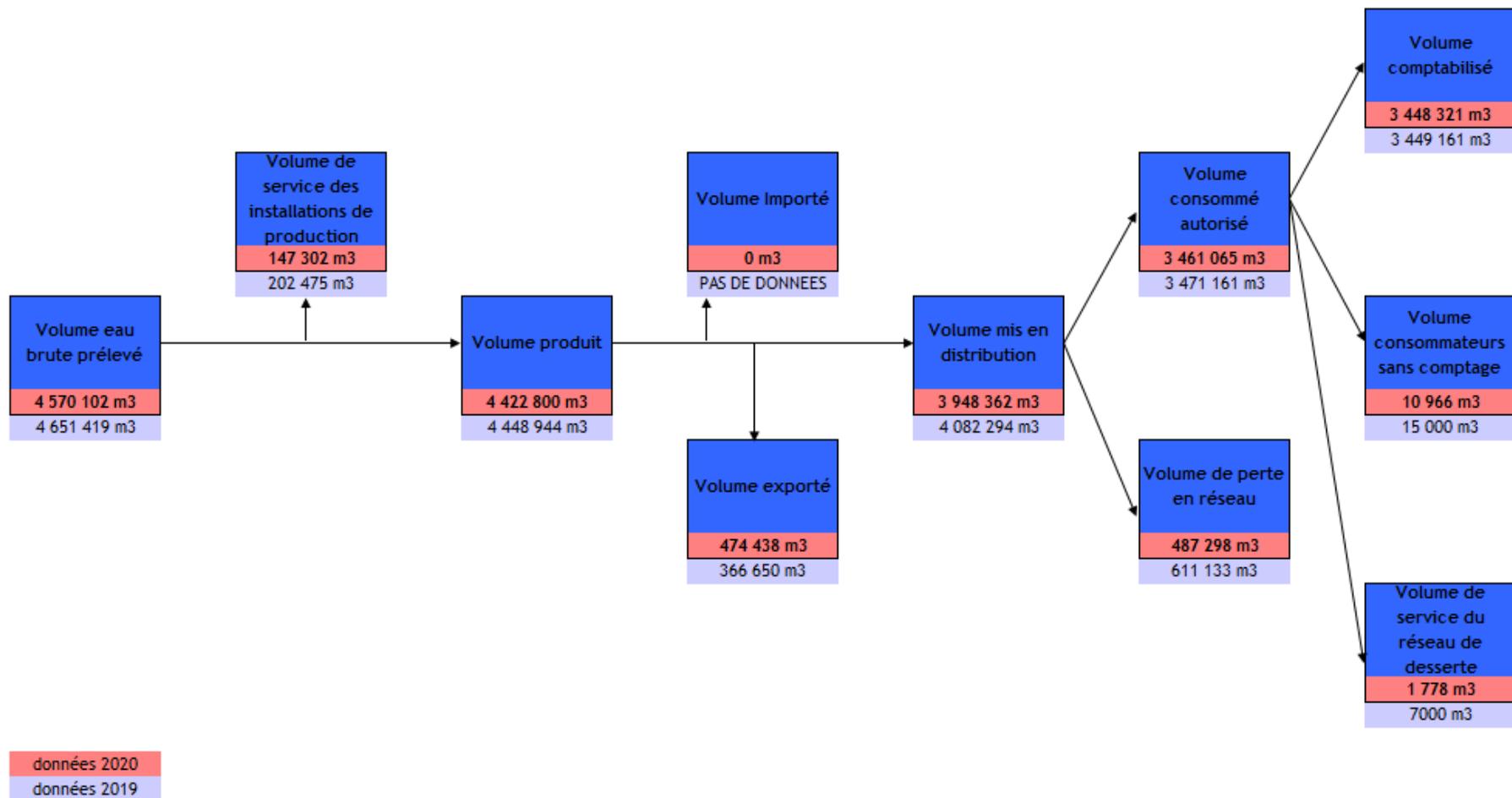
Les indices linéaires de perte sont présentés dans les RAD des délégataires

7. Diagrammes de répartition des volumes pour les UDI en Régie

NB : les diagrammes des DSP sont présentés dans le corps du texte du rapport de l'annexe 6.

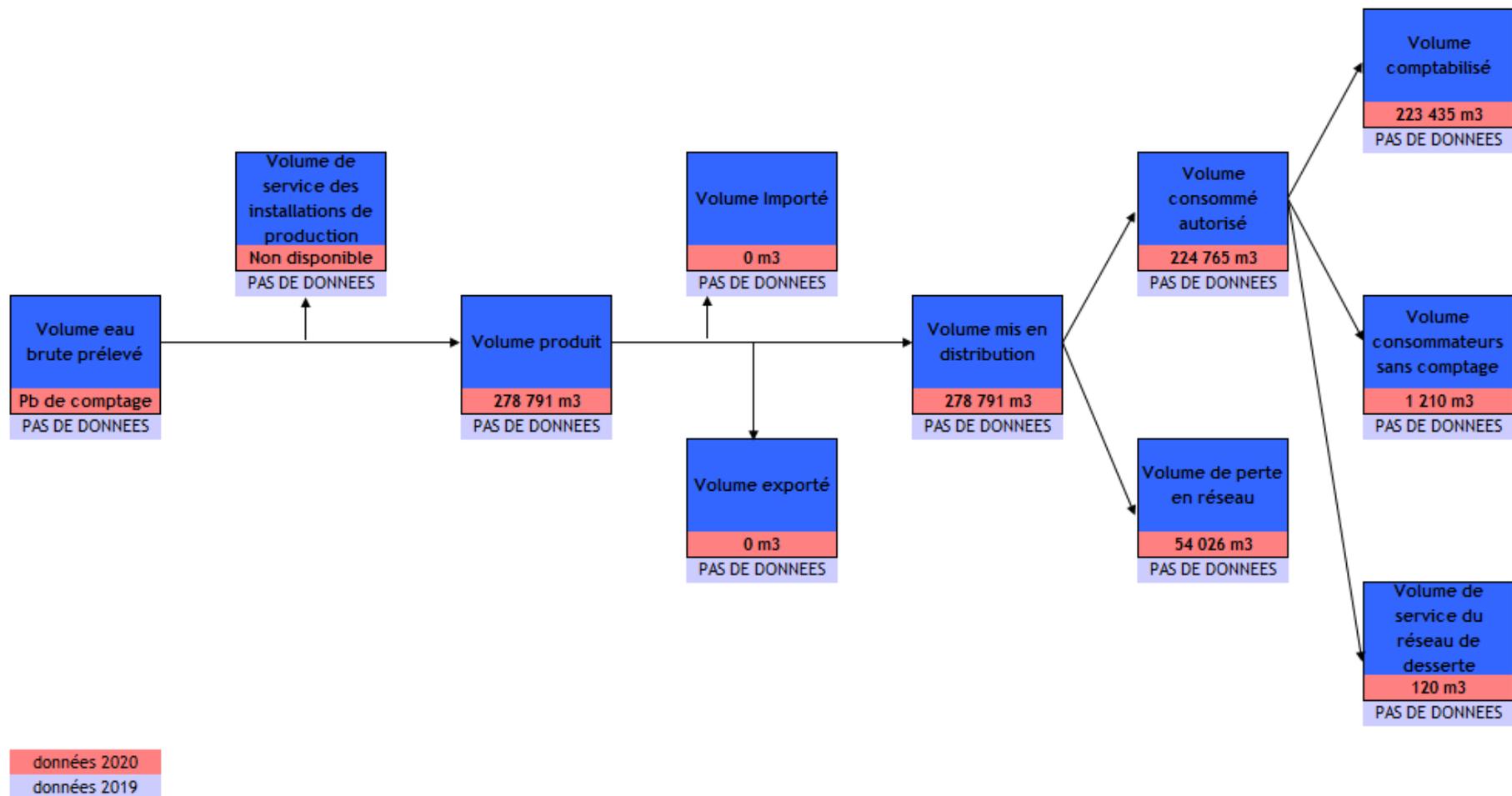
➤ UDI Blois

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI DE BLOIS



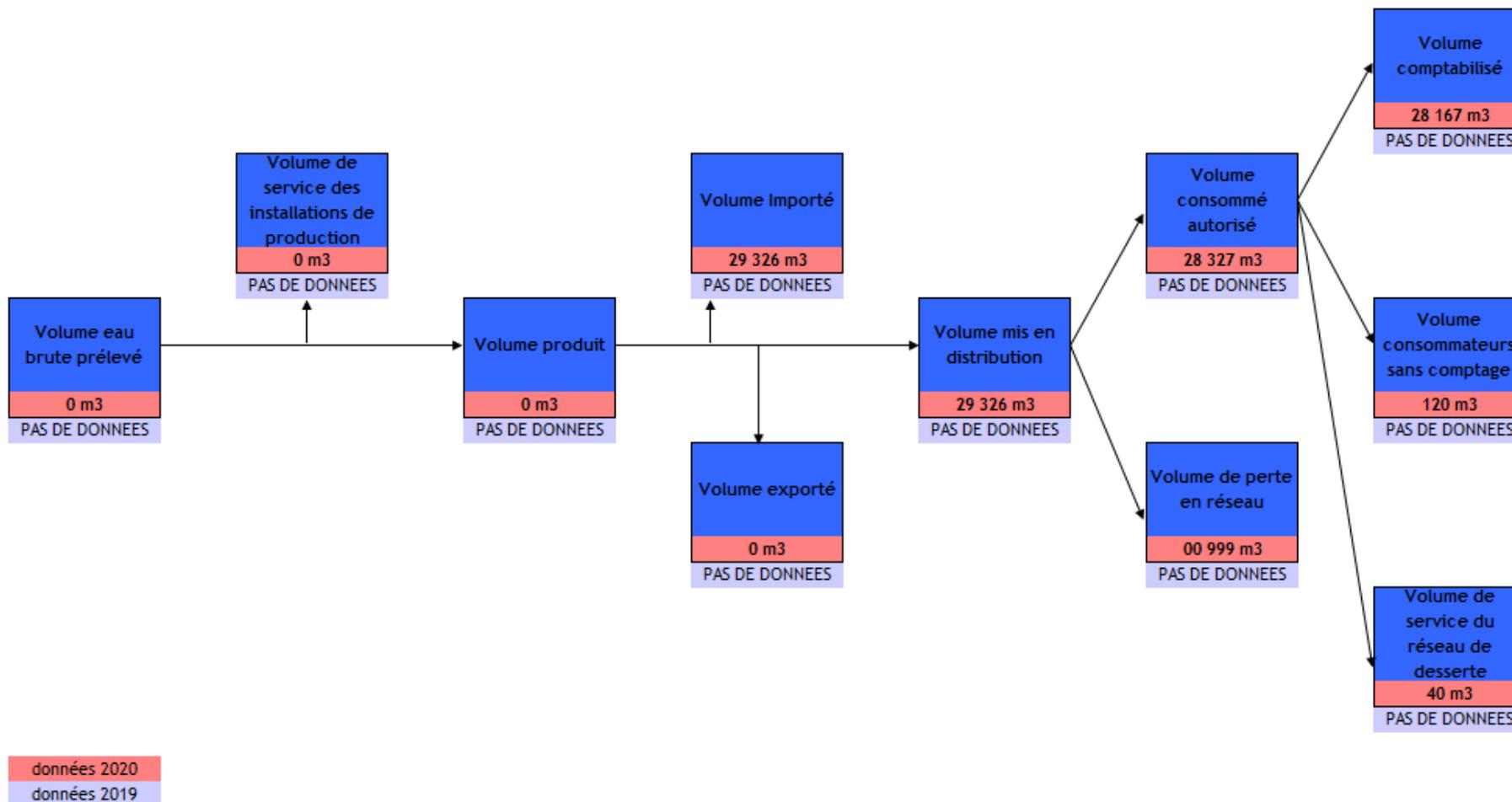
➤ UDI Candé / Chailles / Seur

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI CANDE / CHAILLES / SEUR



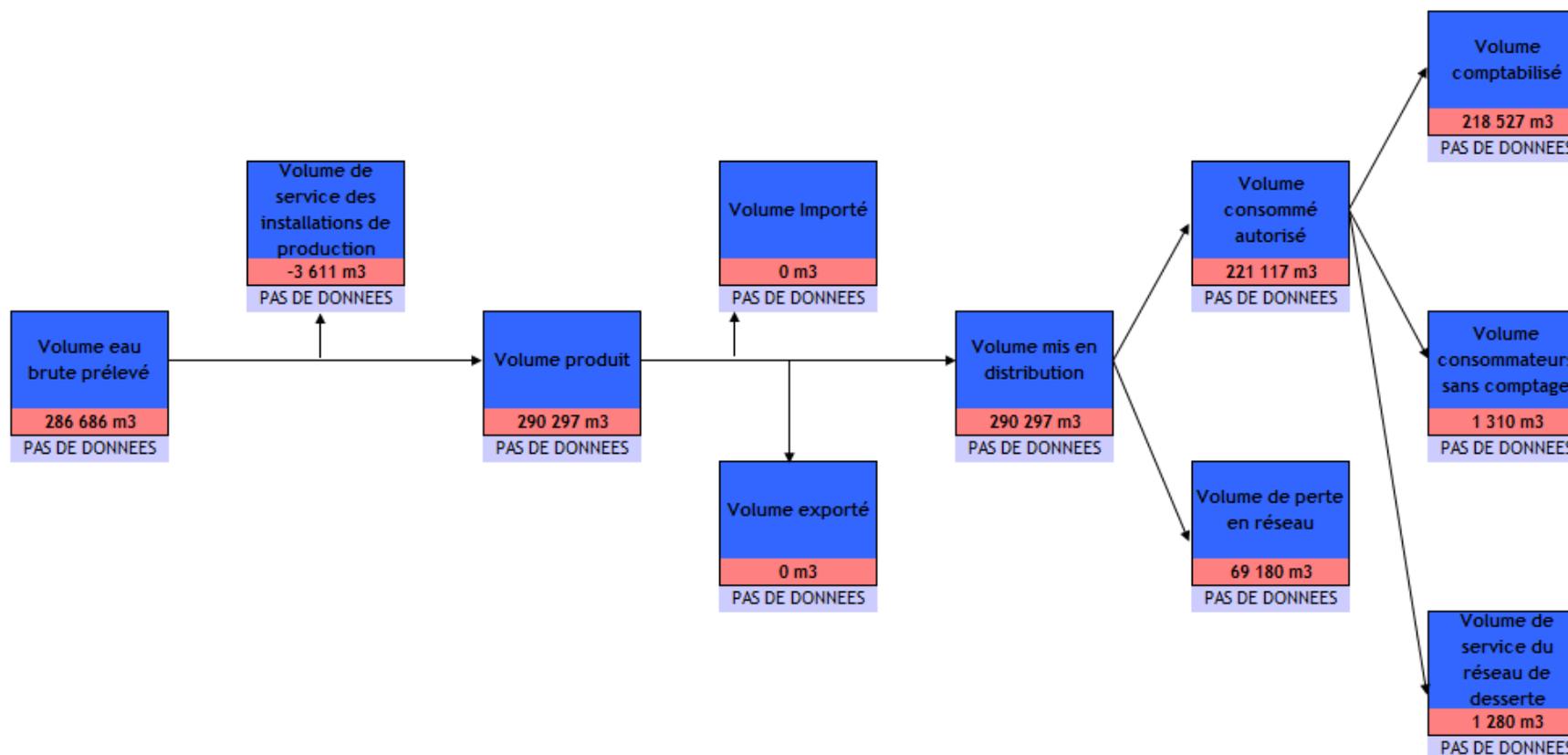
➤ UDI Champigny en Beauce

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI CHAMPIGNY-EN-BEAUCE



➤ UDI Cour Cheverny / Cheverny

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI COUR-CHEVERNY / CHEVERNY

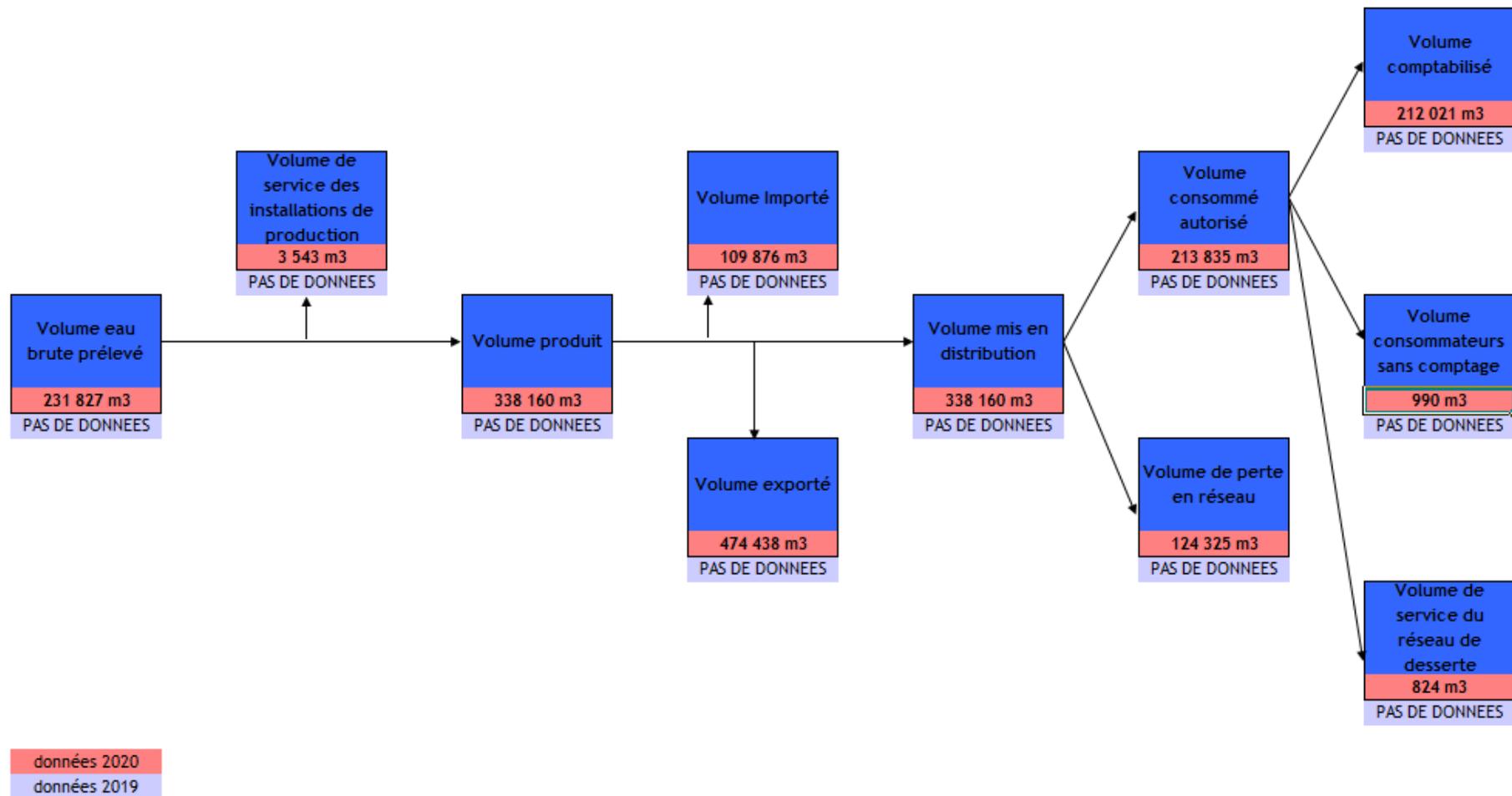


données 2020
données 2019

Nota : le volume de service des installations de production devrait présenter un volume négatif, mais positif d'une part et d'autre part non égal à zéro car un volume est utiliser dans le cadre du traitement des pesticides.

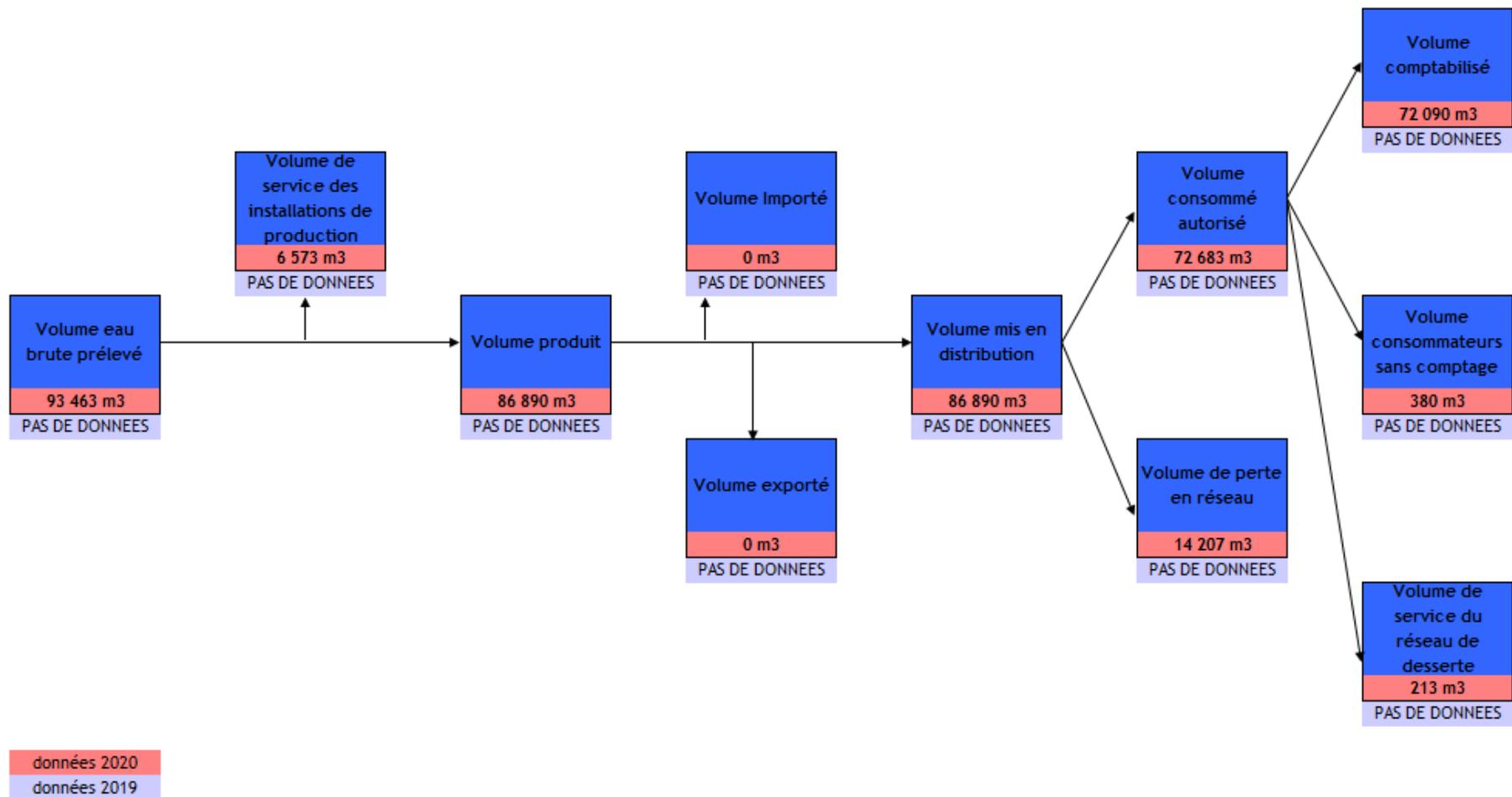
➤ UDI Fossé / Marolles / Saint Sulpice de Pommeray

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI FOSSE / MAROLLES / SAINT-SULPICE



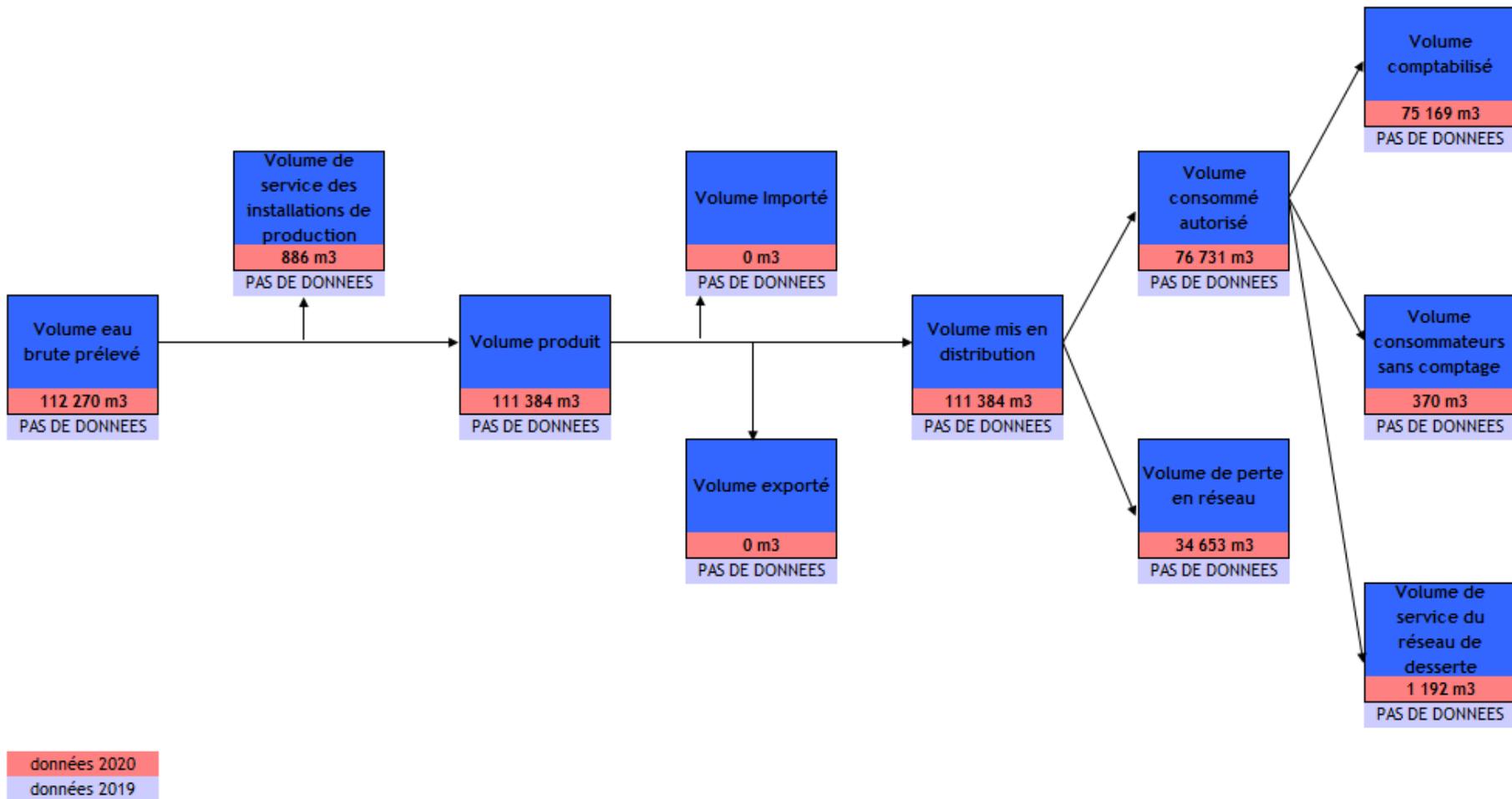
➤ UDI Herbault / Francay

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI HERBAULT / FRANCA Y



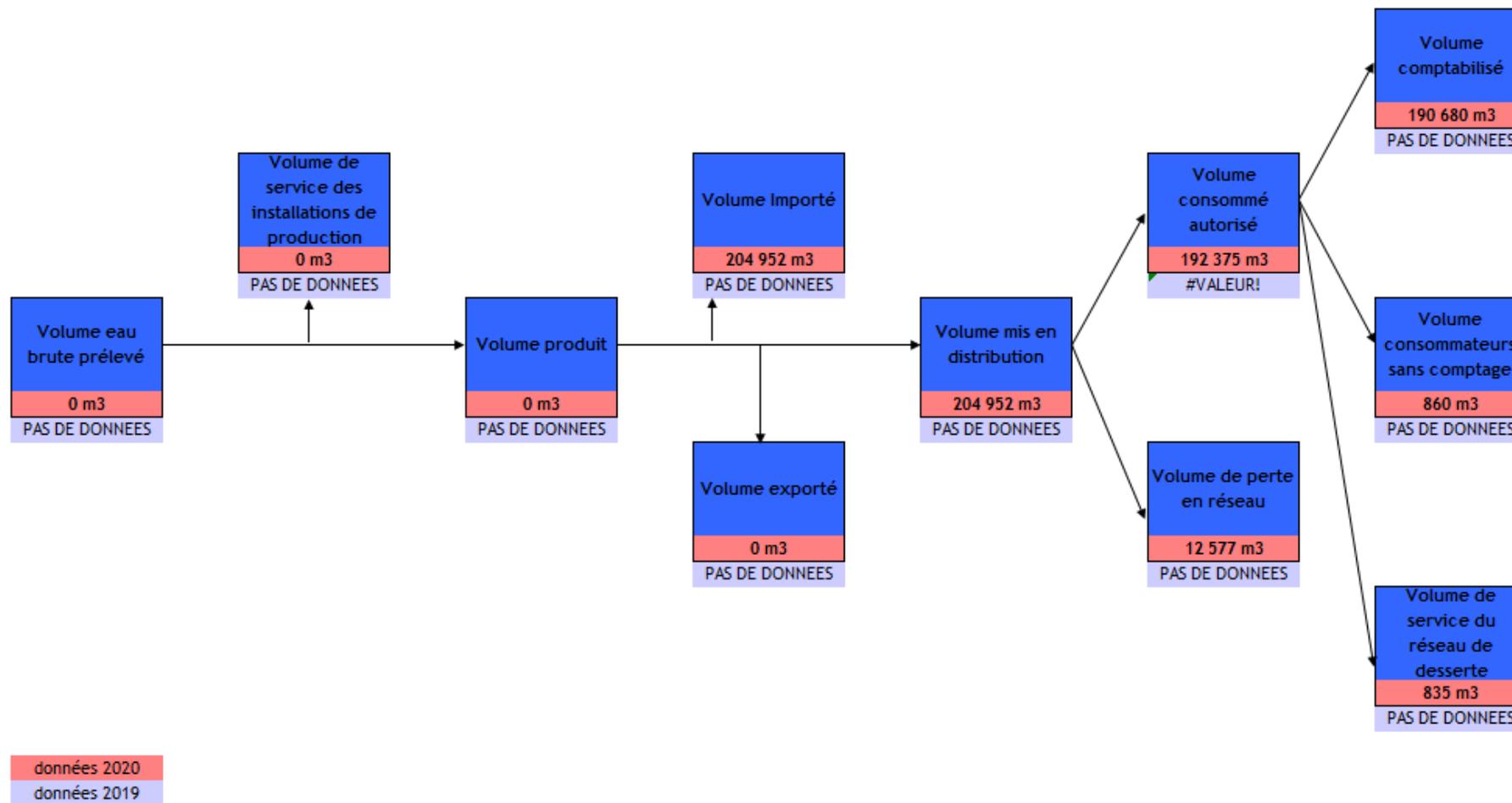
➤ *UDI Rilly Sur Loire / Chaumont Sur Loire*

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI RILLY SUR LOIRE / CHAUMONT SUR LOIRE



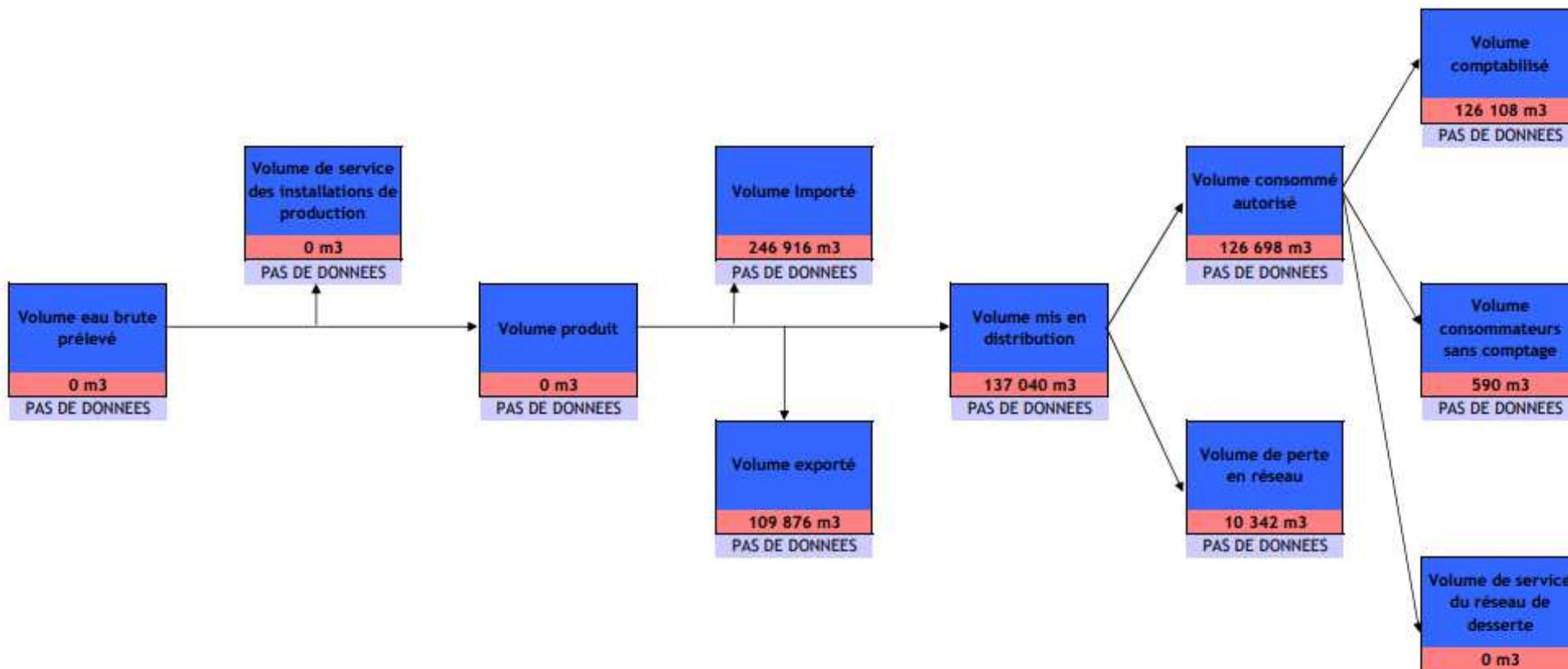
➤ *UDI Saint Gervais La Forêt*

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI SAINT-GERVAIS-LA-FORET



➤ UDI Villebarou

DIAGRAMME DE REPARTITION DES VOLUMES POUR L'UDI VILLEBAROU



8. Indicateur P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Définition

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

Calcul et résultat pour le service en régie

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{\text{Linéaire cumulé de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements}} \times 20$$

Le service Eau de Blois/ Agglopolys est un service jeune. Les données consolidées sont celles de la commune de Blois.

➤ *UDI Blois*

UDI Blois	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchemens) (ml)	255 562	249 043	249 043	249 043	249 043
Longueur renouvelée totale (ml)	1180	908	2105	1326	1340
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,46	0,36	0,85	0,53	0,55

➤ *UDI Candé sur Beuvron / Chailles / Seur*

UDI Candé/ Chailles/ Seur	2020
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchemens) (ml)	125 353
Longueur renouvelée totale (ml)	1038
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,17

➤ *UDI Fossé / Marolles/ Saint Sulpice de Pommeray*

UDI Fossé / Marolles / Saint Sulpice de Pommeray	2020
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchemens) (ml)	55 964
Longueur renouvelée totale (ml)	1115
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,40

NB : Les informations concernant les DSP sont présentées dans le rapport.

9. Indicateur P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Définition

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de

suivi de l'application de l'arrêté

Une moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource est ensuite effectuée.

Données et résultats du service en régie

NB : Les informations concernant les DSP sont présentées dans le rapport.

➤ *Données et résultats du service de Blois*

○ Situation administrative :

- Arrêté préfectoral n°01.4005 du 27 septembre 2001 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des deux forages du champ captant sis à Vineuil, au lieu dit Pimpeneau, et de l'autorisation pour la Ville de Blois d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine.
- Arrêté préfectoral n°04.2126 du 1er juin 2004 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage en Loire de « la Levée des Tuileries » situé à Blois et exploité par la commune de Blois.

○ Indice par ressource :

Indice avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Forage n°1 de Pimpeneau	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forage n°2 de Pimpeneau	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Usine des eaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

○ Indice global :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

➤ *Données et résultats du service d'Averdon-Villerbon*

○ Situation administrative :

- Arrêté préfectoral n°41-2007-220-7 du 8 août 2007 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes de Craie du Cénonien, dit de « Villiers » situé sur la commune d'Averdon et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Averdon-Villerbon à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.
- Arrêté préfectoral n°41-2020-10-09-006 du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2007-220-7 du 8 août 2007. il s'agit de l'autorisation à mettre en œuvre un traitement d'élimination des pesticides pour les eaux brutes du forage sis au lieu-dit « Villiers ». Il s'agit aussi de donner à la Communauté d'Agglomération de Blois, l'autorisation d'utiliser l'eau du forage sis au lieu-dit « Villiers » situé sur la commune d'Averdon, à des fins de consommation humaine.

○ Indice global :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NC	100 %	100 %	100 %	NC	NR	100 %

➤ *Données et résultats du service de Cellettes Chitenay Cormeray*

○ **Situation administrative :**

- Captage au lieu-dit des « Ventes Brûlées »

Arrêté préfectoral n°41-2017-03-10-003 du 10 mars 2017 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes des Calcaires de Beauce aquitainien (miocène) sis au lieu-dit «Ventes Brûlées» situé sur la commune de Cellettes et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Cellettes Chitenay Cormeray à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

- Captage au lieu-dit de « Vaugelée»

Arrêté préfectoral n°41-2006-285-9 du 12 octobre 2006 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes des Calcaires de Beauce sis au lieu-dit «Vaugelée» situé sur la commune de Cellettes et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Cellettes Chitenay Cormeray à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

○ **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NR	NR	NR	72 %	NC	0 %	100 %

➤ *Données et résultats du service de Chailles Candé-sur-Beuvron Seur*

○ **Situation administrative :**

Arrêté préfectoral n°41-2008-70-14 du 10 mars 2008 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes des Sables du Cénomaniens sis au lieu-dit « Les Sablons » situé sur la commune de Chailles et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Chailles Candé-sur-Beuvron Seur à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

○ **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NC	80 %	80 %	80 %	80 %	NR	100 %

➤ *Données et résultats du service de Cour-Cheverny Cheverny*

○ **Situation administrative :**

- Captage au lieu-dit « Les Péraudières »

Arrêté préfectoral n°41-2009-63-6 du 4 mars 2009 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes des Calcaires de Beauce et les Craie et Sables du Sénonien sis au lieu-dit « Les Péraudières » situé sur la commune de Cour-Cheverny et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Cour-Cheverny Cheverny à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

Arrêté préfectoral n°41-2009-174-9- du 23 juin 2009 modifiant l'arrêté préfectoral n°41-2009-63-6 du 4 mars 2009. il s'agit de modifications portant sur les prescriptions relatives au périmètre de protection rapprochée du forage sis au lieu-dit «Les Péraudières» sur la commune de Cour-Cheverny.

- Captage au lieu-dit « Beauvais »

Arrêté préfectoral n°41-2009-63-5 du 4 mars 2009 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans les nappes des Calcaires de Beauce sis au lieu-dit « Beauvais » situé sur la commune de Cour-Cheverny et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Cour-Cheverny Cheverny à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

Arrêté préfectoral n°41-2009-294-15 du 21 octobre 2009 modifiant l'arrêté préfectoral n°41-2009-63-5 du 4 mars 2009. il s'agit de modifications portant sur les prescriptions relatives au périmètre de protection rapprochée du forage sis au lieu-dit « de Beauvais » sur la commune de Cour-Cheverny.

- Captage au lieu-dit « La Fourmilière »

Ce captage ne dispose pas d'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe des Calcaires de Beauce ; ceci au regard de l'avis défavorable du 21 février 2009 de l'hydrogéologue agréé.

- o **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NC	NR	NR	NR	NR	NR	100 %

➤ **Données et résultats du service de Fossé Saint-Sulpice-de-Pommeray Marolles**

- o **Situation administrative :**

- Arrêté préfectoral n°41-2004-351-12 du 16 décembre 2004 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe de la Craie sis au lieu-dit « Audun » situé sur la commune de Fossé et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Fossé Saint-Sulpice-de-Pommeray Marolles à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

- o **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NC	100 %	100 %	NC	NC	NR	100 %

➤ **Données et résultats du service d'Herbault Françay**

- o **Situation administrative :**

- Arrêté préfectoral n°41-2009-79-11 du 20 mars 2009 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe des Sables du cénonien sis au lieu-dit « Croûpe aux Loups » situé sur la commune d'Herbault et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Herbault Françay à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

- o **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	100 %	91 %	100 %	100 %	60 %	NR	100 %

➤ **Données et résultats du service de Saint-Denis-sur-Loire**

○ **Situation administrative :**

- Arrêté préfectoral n°41-2004-2662 du 2 juillet 2004 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe de la Craie Séno-Turonoenne sis au lieu-dit « Villeneuve » situé sur la commune de Herbault et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Herbault Françay à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

○ **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NR	NR	NR	0 %	0 %	NC	100 %

➤ **Données et résultats du service de Les Montils**

○ **Situation administrative :**

- Arrêté préfectoral n°41-2009-79-9 du 20 mars 2009 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe de la Craie du Sénonien sis au lieu-dit « Les Grandes Tailles » situé sur la commune de Les Montils et de l'autorisation pour la commune de Les Montils à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.
- Arrêté préfectoral n°41-2018-04-06-001 du 6 avril 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n°41-2009-79-9 du 20 mars 2009. Il s'agit de modifications portant sur les antennes de téléphonie ; sur la délimitation et les prescriptions relatives au périmètre de protection immédiate du forage sis au lieu-dit « Les Grandes Tailles » sur la commune de Les Montils.

○ **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	NC	NC	NC	NC	NC	61,1%	100 %

➤ **Données et résultats du service de Valencisse (Orchaise Molineuf) Santenay**

○ **Situation administrative :**

- Arrêté préfectoral n°41-2000-0886 du 28 mars 2000 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe du Cénomaniens sis au lieu-dit « La Fosse aux Chevaux » situé sur la commune d'Orchaise et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Orchaise Molineuf Santenay à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

○ **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	99 %	NR	60 %	99,9 %	NR	0%	100 %

➤ **Données et résultats du service de Rilly-sur-Loire Chaumont-sur-Loire**

○ **Situation administrative :**

- Captage au lieu-dit « Le Haut Menuet » à Rilly-sur-Loire

Arrêté préfectoral n°41-2006-108-5 du 18 avril 2006 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe de la Craie Séno-Turonienne sis au lieu-dit « Le Haut Menuet » situé sur la commune de Rilly-sur-Loire et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Rilly-sur-Loire Chaumont-sur-Loire à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

- Captage au lieu-dit « La Cochetière » à Chaumont-sur-Loire

Arrêté préfectoral n°41-2006-108-5 du 18 avril 2006 : il s'agit de la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection du captage dans la nappe des Sables du Cénomaniens sis au lieu-dit « La Cochetière » situé sur la commune de Chaumont-sur-Loire et de l'autorisation pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Rilly-sur-Loire Chaumont-sur-Loire à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine.

o **Indice global :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice avancement de la démarche de protection de la ressource	A	73 %	73,4 %	74,3 %	74,6 %	NR	100 %

10. Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Finalité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Définition et calcul

$$\text{Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité} = \frac{\text{Somme des abandons de créances et versements à fond de solidarité (TVA exclue)}}{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique})}$$

Les abandons de créance sont les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité, et ceux réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fonds solidarité logement – FSL).

Les versements sont ceux effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (FSL).

Résultat du service en régie :

L'Eau de Blois/Agglopolys a procédé à des abandons de créance dans le cadre du FSL en 2020, à hauteur de 3079 €.

Le volume facturé est de 4 674 412 m³ (hors vente en gros).

Soit un indicateur P109.0 de 0,06 c€/m³.

NB : Les informations concernant les DSP sont présentées dans le rapport.

11. Indicateur P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Finalité

Mesurer la continuité de service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Définition

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par millier d'abonnés.

Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonné(s). Les coupures prise en compte sont :

- coupures dues à un incident sur le réseau,
- coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée,
- coupures sur le réseau de desserte dues à un incident sur branchement.

Pour une intervention programmée entraînant une coupure d'eau, le délai minimum pour prévenir les usagers est de 24 h, en dessous on considère l'intervention comme non programmée.

Calcul

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés = (nombre de coupure d'eau au cours de l'année pour lesquelles les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000

Résultat du service en régie :

➤ *UDI Blois*

	2017	2018	2019	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	18	16	21	28
B: Nombre d'abonnés	12 151	12 383	12 555	12 591
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	1,5	1,3	1,7	2,2

➤ *UDI Cour Cheverny/Cheverny*

	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	6
B: Nombre d'abonnés	2 030
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	3,0

➤ *UDI Fossé/Marolles/Saint Sulpice de Pommeray*

	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	2
B: Nombre d'abonnés	1 786
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	1,1

➤ *UDI Herbault/Françay*

	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	2
B: Nombre d'abonnés	697
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	2,9

➤ UDI Rilly sur Loire / Chaumont sur Loire

	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	4
B: Nombre d'abonnés	890
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	4,5

➤ UDI Saint Gervais la Forêt

	2020
A: Nombre de coupures d'eau non prévu	1
B: Nombre d'abonnés	1 687
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (pour 1000 abonnés) = (A/B) x 1000	0,6

12. Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Finalité

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Définition

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Résultat du service

Le détail est présenté dans le tableau de synthèse à la fin de la présente annexe.

13. Indicateur de performance P 153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Finalité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Définition

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Calcul

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours total de la dette}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Résultat du service

- Capital restant dû au 31/12/2020 : 4 357 231.71 Euros
- Epargne brute annuelle : Recettes réelles d'exploitation 2020- dépenses réelles d'exploitation 2020 = 4 809 316.48 Euros

Soit durée d'extinction de la dette = 0.91 ans

Le détail est présenté dans le tableau de synthèse à la fin de la présente annexe.

14. Indicateur de performance P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Finalité

Cet indicateur mesure l'efficacité des mesures de recouvrement mises en œuvre par le service.

Définition

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (données DDFIP)

Résultat du service

Indicateur P154.0 pour 2020 :

2,83 % pour Blois (taux d'impayés au 31 décembre 2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019).

2,76% pour Champigny en Beauce

2,13% pour Saint Gervais la Forêt

3,62 % pour les anciens syndicats dissouts (impayés repris par l'Eau de Blois – Agglopolys)

Le détail est présenté dans le tableau de synthèse à la fin de la présente annexe.

15. Indicateur P155.1 : Taux de réclamations

Finalité

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés

Définition et calcul

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

$$\text{Taux de réclamation} = 1000 \times \frac{\text{Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité}}{\text{Nombre d'abonnés}}$$

Résultat du service

Le détail est présenté dans le tableau de synthèse à la fin de la présente annexe.

				REGIE										
				UDI BLOIS			UDI HERBAULT / FRANCAV		UDI SAINT-GERVAIS LA-FORET		UDI CHAMPIGNY-EN-BEAUCE			
Indicateurs descriptifs	Codes	Libellé	2020 (Blois+DSP+régies)	2019 (Blois+DSP+régies)		2020	2019	2018	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	83 826	86481 (Blois : 47715)		45 211	47 715	47 524	1 529	1 563	3 277	3 300	628	621
	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,49 à 2,57 (Blois 1,91)	De 1,4 à 2,68 (Blois 1,92)		1,91	1,92	1,92	1,82	1,80	1,67	1,64	2,42	2,51
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (j ouvrés)	De 1 à 2	De 1 à 2		1	1	1	1	NR	1	NR	1	NR

Indicateurs de performance	Code	Libellé	2020	2019		2020	2019	2018	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100% Blois et de 88,90 % à 100% pour les autres UDI	100 % (NR pour les régies hors Blois)		100 %	100,00%	100%	89 %	NR	100 %	NR	80 %	NR
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100% Blois et 78% à 100% pour les autres UDI	De 92 à 100% (Blois 100% et NR pour les régies hors Blois)		100 %	100,00%	100%	90 %	NR	100 %	NR	78 %	NR
	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 30 à 120 (Blois 119)	De 38 à 120 (Blois 109)		119	109	109	120	101	37	INCONNU	117	INCONNU
P104.3	Rendement du réseau de distribution	De 61,16% à 96,59% (Blois 88,98%)	De 71,50 à 87,60 % (Blois 86%)		88,98 %	86,00%	86,0%	83,65 %	82,70%	93,86%	NR	96,59%	82,87%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	De 0,9 à 6,2 (5,5 Blois)	De 0,97 à 7,4 m3/km/j (Blois) (NR pour les régies hors Blois)		5,5	7,4	6,9	0,9	NR	1,1	NR	0,3	NR	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	De 0,8 à 6,1 (5,4 Blois)	De 0,91 à 7,1 m3/km/j (Blois) (NR pour les régies hors Blois)		5,4	7,1	6,7	0,9	NR	1,0	NR	0,2	NR	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	De 0 à 1,13 % (0,55% Blois)	De 0 à 0,53% (Blois)		0,55 %	0,53%	0,9%	0 %	NR	0%	NR	0%	NR	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100% pour Blois et Villebarou (DSP) (NR pour les autres)		100 %	100,00%	100%	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (c€/m ³)	0,06 (Blois)	De 0 à 0,05 pour Blois		0,06	0,054	0,15	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées /1000 abonnés	De 0 à 10,19% (OMS)	De 1,7 (Blois) à 9,99 (NR pour les régies)		2,2	1,7	1	2,9	NR	0,6	NR	0	NR	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100% (Régie)	De 96,43 à 100% (Blois) (NR pour les régies)		100 %	100%	100%	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	0,91 (Régie)	0,45 an (Blois)		NR	0,45	2 €	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	de 2,13 % à 3,62 % pour la Régie	De 0 à 3,43 % (Blois 2,52%)		2,83 %	2,52%	2,30%	NR	3,43%	2,13%	1,69%	2,76%	3,00%	
P155.1	Taux de réclamations /1000 abonnés	De 0 à 1,1 (0,89 Régie)	De 0,37 à 1,4 (Blois)		0,89	1,4	4,84	NR	NR	NR	NR	NC	NR	

Codes	Libellé	UDI FOSSE / MAROLLES / SAINT-SULPICE		UDI CHAILLES /CANDE SUR BEVRON / SEUR		UDI COUR-CHEVERNY / CHEVERNY		UDI RILLY-SUR-LOIRE / CHAUMONT-SUR-LOIRE	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 968	3 980	4 786	4 781	3 869	3 903	1 572	1 575
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,96	1,96	1,71	1,68	1,75	1,74	1,87	1,86
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (j ouvrés)	1	NR	1	NR	1	NR	1	NR

Code	Libellé	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
		P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	NR	83 %	NR	77 %	NR	100 %	NR
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	80	38	98	29	90	30	40
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,23 %	71,50%	80,62 %	87,60%	76,17 %	78,20%	61,16 %	83,26%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	6,2	NR	0,8	NR	1,6	NR	0,6	NR
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	6,1	NR	2,4	NR	1,5	NR	2,1	NR
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,40 %	NR	0,17 %	NR	0 %	NR	0 %	NR
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (c€/m ³)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées /1000 abonnés	1,1	NR	0	NR	3	NR	4,5	NR
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NR	1,90%	NR	2,74%	NR	2,04%	NR	2,10%
P155.1	Taux de réclamations /1000 abonnés	NC	NR	NC	NR	NC	NR	NC	NR

DSP											
SIAEP D'AVERDON VILLERBON		SIAEP DE CELLETES-CHITENAY-CORMERAY		La Chaussée Saint Victor / Saint Denis sur Loire		Les Montils		SIAEP D'ORCHAISE MOLINEUF SANTENAY		Villebarou	
2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
1 526	1531	5 410	5317	5 522	5516	1 962	2037	2 024	2112	2 542	2530
1,59	1,53	2,58	2,68	2,15 / 1,76	2,2 / 1,74	1,49	1,4	1,76	1,76	1,62	1,57
2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1

2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
100 %	100%	100 %	100%	100 %	100,00%	100 %	100,00%	88,90 %	100,00%	100 %	100,00%
84,62 %	100%	100 %	100%	96,97 %	93,90%	100 %	100,00%	100 %	92,00%	100 %	100,00%
105	105	107	107	95	39	105	105	120	120	NR	38
86,27%	82,96%	86,38%	86,76%	78,50 %	75,40%	80,95 %	82,90%	83,01 %	79,85%	NR	86,90%
0,9	1,18	1,07	0,97	5,76	5,92	2,66	2,31	0,93	1,03	NR	2,62
0,86	1,13	1,02	0,91	5,43	5,71	2,62	2,25	0,8	0,92	16,6	2,44
0	0,12	0,43	0,29	1,13	0	0	0	0	0,17	0	0
100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	100 %	NR	100 %	100,00%
0	0	173	0	3	INCONNU	31	0	0	0	NR	NR
2,68	6,82	2,93	5,55	0,85	INCONNU	4,45	5,59	10,19	9,99	NR	NR
100 %	100,00%	98,97 %	99,50%	100 %	INCONNU	98,55 %	96,43%	100 %	100,00%	NR	100,00%
NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,34 %	NR	1,05 %	NR	0,82 %	0,00%	1,93 %	INCONNU	0 %	2,09%	NR	1,05%
0	0	1,1	0,37	0,85	0,43	0	INCONNU	0	0	NR	INCONNU